

Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de
la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des
chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018–2019

27 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 1 | Question orale (Article 82 du règlement) | 3 |
| 1.1 | Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Enseignement de promotion sociale partenaire de l'École d'administration publique» | 3 |
| 2 | Interpellation de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Droits des femmes en Belgique et élimination des violences: bilan» (Article 78 du règlement) | 3 |
| 3 | Question orale de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Actions contre les violences de genre et soutien aux victimes» (Article 78 du règlement) | 3 |
| 4 | Question orale de M. Patrick Prévot à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «#ARRETE C'est de la violence» (Article 78 du règlement) | 4 |
| 5 | Ordre des travaux | 7 |

Présidence de Mme Christie Morreale, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 16h50.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Question orale (Article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Enseignement de promotion sociale partenaire de l'École d'administration publique»

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – En juin 2015, les représentants de l'enseignement de promotion sociale (EPS) et de l'École d'administration publique (EAP) ont cosigné une convention-cadre afin que la promotion sociale soit le partenaire de formation externe privilégié de l'EAP. Depuis plus de trois ans, les différents réseaux travaillent en partenariat. La mission de l'EAP est de former les collaborateurs des administrations en fonction de leurs besoins de terrain et de les accompagner dans leur développement professionnel. Pour ce faire, le leitmotiv est clair: donner du sens à la formation.

Dans l'esprit du décret organisant l'enseignement de promotion sociale, celui-ci concourt à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle, tout en répondant aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

L'association très logique de ces deux mondes constituait donc une réelle plus-value. Les formations sont de plusieurs types: formations initiales, continues ou encore en cours de carrière. Elles devaient concerner dans un premier temps les volets consacrés à la bureautique et à l'apprentissage des langues.

Madame la Ministre, après plusieurs années de partenariat, quels types de formations sont-ils effectivement dispensés par la promotion sociale dans le cadre de cette convention? Combien y en a-t-il? Combien de personnes ont pu suivre ces formations? Une évaluation de ce dispositif est-elle prévue?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeu-

nesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La convention-cadre liant les réseaux d'enseignement de promotion sociale et l'EAP, signée en 2015 a débouché sur de nombreuses formations qui répondent aux besoins de l'administration et aux aspirations de développement professionnel de son personnel.

En 2016-2017, 1 296 étudiants ont suivi ces formations, contre 1 147 en 2017-2018. Les formations dispensées dans ce cadre portent principalement sur l'apprentissage des langues – l'anglais, le néerlandais et l'allemand –, mais également sur le domaine de l'informatique. Elles comptent une multitude d'unités d'enseignement.

Concernant l'évaluation du dispositif, l'article 11 de la convention du 16 juin 2015 prévoit que le comité de pilotage est chargé d'assurer la bonne exécution et l'évaluation de la convention: gestion de l'offre de formation, évaluation des besoins, mise en œuvre du plan de formation, etc. Le comité de pilotage est composé d'un membre représentant la ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de deux membres représentant l'École d'administration publique, de quatre membres représentant chacun le réseau d'enseignement de promotion sociale, d'un membre représentant le service d'inspection de l'enseignement de promotion sociale ainsi que d'un membre représentant la direction de l'enseignement de promotion sociale. Dans ce cadre, l'inspection de l'enseignement de promotion sociale est plus spécifiquement chargée de l'évaluation et du contrôle du niveau des études par rapport au dossier pédagogique de référence des formations.

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Je prends note que plus de 1 200 personnes ont pu suivre une formation, ce qui renforce le rôle de la promotion sociale. J'entends également que le suivi s'opère par le biais du comité de pilotage et de différents intervenants. C'est positif.

2 Interpellation de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Droits des femmes en Belgique et élimination des violences: bilan» (Article 78 du règlement)

3 Question orale de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeu-

nesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Actions contre les violences de genre et soutien aux victimes» (Article 78 du règlement)

4 Question orale de M. Patrick Prévot à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «#ARRETE C'est de la violence» (Article 78 du règlement)

Mme la présidente. – Cette interpellation et ces questions orales sont jointes.

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Madame la Ministre, compte tenu de l'actualité, nous ne pouvons pas terminer cette commission sans aborder cette thématique qui vous tient à cœur.

Chaque année, le mois de novembre est dédié aux droits des femmes. En Belgique, le 11 novembre consacre la Journée nationale des droits des femmes alors que le 25 novembre est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Cette année encore, les femmes et les hommes sont descendus dans la rue pour dénoncer les violences dont sont encore trop souvent victimes les femmes. Plusieurs associations féminines et féministes se retrouvent au sein de la plateforme «La Mirabal» pour dénoncer ces violences et les combattre.

Au cours de sa vie, une femme doit faire face à plusieurs formes de violences: harcèlement, sexisme, violences psychologiques et violences physiques. Tout cela, parce qu'elle est une femme! Le mouvement #MeToo a permis de mettre en lumière une vérité qui dérange et de faire prendre conscience de l'ampleur du phénomène. Faut-il rappeler que certains, et plus particulièrement des hommes, usent de leur pouvoir ou de leur force pour dominer les femmes, que ce soit dans l'espace public ou dans la sphère privée?

Comme à d'autres niveaux de pouvoir, la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté des mesures visant à combattre ces violences. Plusieurs outils législatifs ont été instaurés. Je pense notamment au décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française, au plan intra-francophone contre les violences sexistes et intrafamiliales, au plan anti-discrimination ou encore aux projets menés à travers l'assemblée Alter Égales. Cette dernière permet chaque année aux associations féminines et féministes de se pencher sur un droit fondamental et d'en tirer des

recommandations utiles pour notre action politique.

Notre Parlement a également ratifié la Convention d'Istanbul, s'engageant ainsi à mettre en œuvre, à travers une politique intégrée contre toutes les formes de violences faites aux femmes, des démarches concrètes en matière de prévention et de protection des victimes.

Dans un cadre plus large, au cours des dernières décennies, l'égalité entre les femmes et les hommes a évolué, notamment grâce à des avancées législatives. Nous pouvons citer la loi contre le sexisme et le harcèlement en rue, la loi visant à renforcer la parité dans la vie politique et dans les entreprises, les lois et décrets visant l'intégration du genre au niveau fédéral et dans les Régions. Des moyens supplémentaires ont également été dégagés dans la lutte et la prévention des violences faites aux femmes.

Cependant, malgré ces progrès, les inégalités, les discriminations et les faits de violence envers les femmes perdurent. En Wallonie, dans une enquête de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), on apprend que près de 28 000 femmes déclarent avoir subi, au cours des douze derniers mois, des violences physiques et/ou sexuelles; 16 029 plaintes pour violences dans le couple, qu'elles soient physiques, psychologiques, sexuelles ou économiques, ont été enregistrées en 2015 en Wallonie, ce qui équivaut à une moyenne de 44 plaintes par jour.

Aujourd'hui, Madame la Ministre, il me semble important de dresser un état des lieux des différentes mesures que nous prenons en faveur de l'égalité entre les sexes, particulièrement dans le cadre du plan intra-francophone contre les violences sexistes et intrafamiliales. Après trois ans, quels sont les constats et les avancées que vous tirez de la mise en œuvre de ce plan? Concernant les mariages forcés et les violences liées à l'honneur, des priorités ainsi qu'un état des lieux devaient être établis afin de faciliter la coordination des associations sur le terrain; qu'en est-il? Les protocoles de collaboration ont-ils été créés? En début d'année, vous nous parliez d'une nouvelle étude sur les violences dans les relations amoureuses des jeunes; celle-ci portait une attention particulière au harcèlement sexiste tout en étudiant, entre autres, l'impact de l'exposition croissante des jeunes à la pornographie. Des résultats intermédiaires devaient être disponibles en octobre; les avons-nous reçus?

Par ailleurs, deux écoles devaient être en mesure de proposer des modules de formation spécifiques en enseignement de promotion sociale et accessibles à tous les professionnels susceptibles d'être actifs dans la prise en charge des victimes de violence; est-ce bien le cas? Si oui, quel accueil ces modules ont-ils reçu? En parallèle, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)

devoir établir un groupe de travail pour identifier les actions envisageables au niveau de l'enseignement supérieur afin de renforcer la formation initiale et continue des étudiants dans ce domaine; avez-vous obtenu des retours positifs à cet égard? Où en est l'organisation de formations relatives aux violences à l'égard des femmes et aux violences de genre à l'intention des professionnels des services agréés de l'aide aux justiciables et de l'aide à la jeunesse?

J'aborde ici de nombreux sujets, mais c'est justement parce que de nombreuses actions sont organisées et à organiser, et il est capital que nous continuions à avancer dans cette direction.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Madame la Ministre, je vais tenter de parachever l'interpellation déjà très complète de Mme Simonet en posant des questions plus précises et factuelles. La question survient à l'occasion du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. De nombreuses manifestations ont mis en lumière la réalité sur les violences encore vécues, parfois quotidiennement, par de nombreuses femmes, de tous âges et de toutes conditions sociales.

Dans le cadre du plan d'action national (PAN) de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre 2015-2019, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit collecter des statistiques genrées sur l'ensemble des formes de violence visées par le PAN et les transmettre à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Quelles sont ces statistiques? Pouvez-vous nous donner les dernières statistiques disponibles relatives aux faits de violences de genre? Que démontrent-elles?

La situation est-elle meilleure pour les femmes? Les mécanismes de plaintes et de dénonciations sont-ils plus efficaces, plus accessibles ou tout simplement les femmes y ont-elles plus recours en raison, par exemple, du mouvement #MeToo? Y aurait-il un refus de toute impunité en la matière ou une forme de conscientisation sur l'importance de la dénonciation? Celle-ci a une influence positive sur les femmes qui réalisent qu'elles ne doivent pas se sentir responsables de l'agression dont elles sont victimes! C'est bien à l'agresseur d'assumer la responsabilité et il faut lui rappeler la loi.

De quelles analyses sur les effets des actions prioritaires menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles disposez-vous? Que révèlent-elles? Quel bilan faites-vous de l'action de votre ministère pour soutenir les victimes des violences de genre? Qui poursuivra ces points de responsabilité gouvernementale?

Vous annoncez une action prioritaire: celle de la lutte contre les violences sexuelles dans les festivals et événements festifs. Je pense notamment au dispositif «Safe attitude contre le harcè-

lement et les agressions» (SACHA). Pourquoi mettre l'accent sur ce sujet en particulier?

Qu'en est-il des mécanismes de lutte contre les agressions et les violences dans les espaces publics, en particulier dans les transports publics? Quels sont les effets des campagnes et des formations sur le sujet? De quel soutien les victimes bénéficient-elles actuellement?

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, quelques jours après le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, vous avez lancé, avec d'autres ministres compétentes des entités fédérées francophones, la nouvelle campagne de lutte contre la violence et cyberviolence sexuelles dans les couples jeunes.

Cette campagne, présentée sous le format d'une web-série diffusée sur les réseaux sociaux, a pour objectif de permettre aux jeunes de mieux identifier et reconnaître les actes de violence et cyberviolence sexuelles dans leur couple et de détecter des signes de contrôle et de contrainte. Dans le cadre d'un sondage réalisé sur plus de 1 300 personnes, il ressort que près de 17 % des jeunes de 12 à 21 ans déclarent être victimes de cyberviolence sexuelle. Outre les réseaux sociaux, sur quels autres supports la campagne sera-t-elle diffusée? Pour combien de temps et pour quel coût?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Depuis le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française (COCOF) ont uni leurs voix pour lancer «#ARRETE C'est de la violence», une nouvelle campagne de lutte contre la violence entre partenaires et plus singulièrement contre les agressions et la cyberviolence sexuelle ainsi que des phénomènes comme le *revenge porn* dans les couples de jeunes de 15 à 25 ans.

Cette campagne a pour objectif de permettre aux jeunes, auteurs comme victimes, de mieux identifier et reconnaître les actes de violence et de cyberviolence sexuelle dans leur couple, de détecter des signes de contrôle et de contrainte, mais aussi d'obtenir de l'aide de la part de professionnels. «#ARRETE C'est de la violence» s'inscrit aussi dans le sillage du mouvement massif lancé dans le monde entier sous le slogan «Me Too» afin de mettre fin à la banalisation des violences sexuelles.

Cette nouvelle campagne, principalement présentée sous la forme d'une web-série en quatre épisodes, est diffusée sur les réseaux sociaux, ainsi qu'à la télévision – dans une version courte – depuis le 15 novembre. Elle comprend également 8 000 affiches qui ont été distribuées dans le secteur de la jeunesse et dans les écoles de

l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, 80 000 *stickers* ont été partagés par le biais des plateformes régionales de lutte contre les violences à l'occasion des actions du 25 novembre.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté plus large d'appréhender ces phénomènes puisqu'une analyse des violences au sein des couples de jeunes est en cours de réalisation et vise à actualiser les chiffres d'une étude de 2007. Des premiers sondages menés auprès de plus de 1 300 personnes interrogées, il ressort que près de 17 % des jeunes de 12 à 21 ans déclarent être victimes de cyberviolence sexuelle et qu'une fille sur dix subit des violences sexuelles dans sa relation.

L'étude confiée à l'Université de Liège (ULiège) sera finalisée à la fin du premier semestre de 2019. Un rapport d'activité intermédiaire portant sur l'analyse quantitative des violences chez les jeunes de l'enseignement secondaire a été communiqué. Les chiffres doivent encore être affinés sur le plan de l'analyse qualitative.

La Région de Bruxelles-Capitale vient également de diffuser les résultats d'une étude sur les violences faites aux femmes en Région bruxelloise. D'après cette analyse, plus de huit Bruxelloises sur dix sont victimes de harcèlement sexuel au cours de leur vie et plus d'une Bruxelloise sur deux est confrontée à la violence conjugale au cours de sa vie, mais 13 % portent plainte ou signalent les faits à la police. Cette étude confirme donc que la tendance générale n'a pas changé.

Il est intéressant de constater que cette même étude dresse un état des lieux de la connaissance des services de secours par les personnes interrogées. La ligne «Écoute violences conjugales» est le service le plus connu des personnes interrogées. La ligne d'écoute «SOS Viol», gérée par l'ASBL du même nom, est également connue par près d'une personne interrogée sur deux.

Si on ne peut accorder une valeur scientifique aux statistiques relevées par les lignes d'écoute gratuites, ces chiffres témoignent toutefois d'une réalité à prendre en compte. Ainsi, concernant la ligne d'écoute «Violences sexuelles», entre novembre 2017 et novembre 2018, on relève 2 268 appels, soit 9 % de plus que l'année dernière. Cette augmentation est en partie due à l'élargissement des horaires d'écoute en matinée à partir de 8h et en soirée jusque 18h. Les victimes sont des femmes dans 85 % des cas et les auteurs sont des hommes dans 96 % des cas. Il y a également de la violence au sein des couples homosexuels.

Il est certain que la libération impressionnante de la parole sur les réseaux sociaux quant au harcèlement sexiste, à la suite de l'affaire Weinstein et du mouvement #MeToo, a démontré la nécessité pour les femmes de faire, enfin, entendre leur voix. Par la même occasion, elle a révélé

l'ampleur d'un problème jusqu'ici largement sous-estimé ou encore trop souvent banalisé. Cet événement a certainement eu une influence sur la libération de la parole des femmes. Les chiffres des lignes d'appel en témoignent.

En termes d'actions de prévention menées dans le cadre du plan intra-francophone contre les violences sexistes et intrafamiliales, je relèverai les points essentiels qui répondent à vos différents questionnements. Tout d'abord, les chiffres du récent sondage de l'organisation non gouvernementale Plan International Belgique a révélé l'inquiétant phénomène du harcèlement et des agressions sexuelles lors des festivals. Il apparaît que ces lieux hautement fréquentés par un public de jeunes constituent un endroit idéal pour faire de la prévention. Interpellée par les chiffres de ce sondage, j'ai décidé d'élargir la circulaire 4550 relative à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) à différents niveaux, en instaurant notamment une priorité aux actions de sensibilisation dans les lieux festifs pour 2019.

Le dispositif SACHA, mis sur pied par l'ASBL Z! qui organise le festival Esperanzah!, m'apparaît comme une bonne pratique qui gagnerait à être reproduite. Je leur ai donc accordé un financement de 30 000 euros pour un projet pilote d'un an qui consiste à accompagner d'autres festivals dans l'installation d'un dispositif de lutte contre les agressions sexuelles.

Concernant les mariages forcés et les violences liées à l'honneur, un groupe de travail a été mis sur pied en septembre 2017. Il réunit les associations spécialisées dans ces problématiques, des représentants des services de l'aide à la jeunesse, la direction de l'égalité des chances et une personne de mon cabinet. Ce groupe de travail s'est réuni de manière régulière et s'attelle actuellement à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques visant à améliorer la prise en charge de situations impliquant des violences liées à l'honneur ou une suspicion de mariage forcé.

Les formations destinées à l'aide à la jeunesse seront organisées pour des professionnels de référence désignés au sein des services d'aide à la jeunesse et des services de protection de la jeunesse, lorsque le guide de bonnes pratiques sera achevé. Les modalités de formation destinées aux services agréés de l'aide sociale aux justiciables doivent encore être définies.

Concernant les modules de formation dans l'enseignement de promotion sociale, quatre modules de cours ont été créés et proposés dans cinq écoles de promotion sociale: une à Bruxelles et quatre en Wallonie. Trois des quatre modules ont été organisés. Ces modules de formation devraient bénéficier, pour la rentrée prochaine, d'une meilleure visibilité afin d'augmenter le nombre d'inscriptions.

En vue d'intégrer la connaissance des différentes formes de violences basées sur le genre

dans la formation initiale des futurs professionnels de l'enseignement supérieur et les filières de la santé, du psychosocial et de la justice, l'ARES a entamé une réflexion en créant deux groupes de travail conjointement avec les vice-recteurs des universités francophones et l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, il a été décidé d'organiser le 28 février 2019, au Palais des Académies, une journée de réflexion destinée aux enseignants de l'enseignement supérieur et des autorités académiques et portant sur l'intégration de contenus relatifs aux violences faites aux femmes dans la formation initiale et continue des futurs professionnels ou des médias des domaines juridique, médical et psychosocial. Une série de recommandations à mettre en œuvre dans les différents établissements devrait ressortir de cette rencontre.

Pour répondre à tous ces enjeux, notre gouvernement a adopté un projet de décret en première lecture. Comme je l'ai déclaré, le comité d'avis a remis son avis et le texte devrait être soumis au gouvernement en deuxième lecture dans le courant du mois de décembre. Je rappelle qu'il s'agit principalement de soutenir financièrement et de manière pérenne les associations et organismes actifs dans la lutte contre les violences par l'intermédiaire de la signature d'une convention pluriannuelle. Un budget de 400 000 euros a été dégagé à cet effet. Il s'agit également d'offrir une réponse globale, structurée et intégrée à la violence faite aux femmes en créant notamment un comité de coordination de lutte contre les violences faites aux femmes dans notre Fédération. Il se composerait des administrations compétentes et des acteurs issus des mondes associatif et académique. Ce décret devrait être débattu par notre Parlement au début de 2019.

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Je vous remercie pour votre réponse complète, Madame la Ministre. Vous fournissez des statistiques et citez toute une série d'initiatives: de nouvelles mesures de sensibilisation, des partenariats, la création de groupes de travail dont les résultats sont attendus prochainement ou encore la tenue d'une journée de réflexion. Le secteur de l'enseignement supérieur est également sensibilisé à la question. Toutefois, nous sommes tous conscients qu'il reste du travail à accomplir. Les prochaines actions sont déjà prévues pour le début de l'année 2019 et nous y serons attentifs. C'est lorsque certains éléments progressent que l'on se rend compte que de nombreux autres sont encore oubliés. Nous leur accordons désormais plus d'attention et tentons d'agir au mieux. Continuons dans cette voie!

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cet instantané de la situation. Merci également d'avoir rappelé les différentes mesures prises, notamment la web-

série «#ARRETE C'est de la violence» diffusée sur les réseaux sociaux.

Vendredi dernier, j'ai participé à un débat qui suivait la projection du film «*L'Emprise*», que je voyais pour la première fois. Je vous assure qu'on n'en sort pas indemne! Je ne vous cache pas que j'ai eu du mal à prendre la parole après sa diffusion, tant toute la salle était en pleurs. Ce film pourrait sans doute être d'utilité publique tant il est bien construit, tant on se rend compte des mécanismes de ces hommes qui exercent une réelle emprise sur ces femmes. Je recommande chaleureusement ce film à tous ceux qui ne l'ont pas vu. Il permet de se rendre compte du calvaire des femmes qui doivent vivre avec des personnes violentes.

À la suite de ce débat, nous avons mené une action de sensibilisation dans la rue, à La Louvière. Nous nous sommes adressés à des jeunes, à la sortie des classes, et nous avons constaté un réel déficit d'information. Le premier réflexe de ces jeunes est de rigoler, de dire que cela ne les concerne pas: «Je ne tape pas ma femme» ou «Je n'ai pas encore de femme». Ensuite, quand ils nous écoutent, un dialogue se noue et ils semblent comprendre la problématique. C'est une excellente idée de sensibiliser plus particulièrement un public jeune. Les jeunes d'aujourd'hui sont les adultes de demain. Nous devons poursuivre ce travail de sensibilisation et cibler particulièrement ce public.

Je vous remercie d'avoir fait le point sur votre action dans ce sens. J'espère que les ministres qui vous succéderont poursuivront le travail nécessaire que vous avez entamé durant cette législature.

Mme la présidente. – L'incident est clos.

5 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, de M. Yves Evrard, intitulées «EPS, une solution pour les étudiants non finançables?», «Modules de formation dispensés en EPS sur les violences de genre», «Institut de promotion des formations sur l'islam» et «Évaluation du décret relatif aux concours fondés sur l'apparence destinés aux enfants», et de M. Patrick Prévot, intitulée «Budget en augmentation pour l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h20.*